|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **République du Burundi** | **C:\Users\HASADO\Downloads\Logo projet.jpg** |  | **logo-banque_mondiale** |
| **Ministère de l’Environnement, de l’Agriculture et de l’Elevage** |  |  | **Groupe de la Banque Mondiale** |

**PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE INTEGRE DANS LES GRANDS LACS *( Don IDA n°D181-BI***

***SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D’INTERET***

***SELECTION DE CONSULTANTS***

***NOM DU PROJET : Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs***

***L’INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : Audit externe du Projet pour les exercices de Juillet 2023 à Juin 2024 et de Juillet 2024 à Novembre 2024 plus la période de grâce de Décembre 2024 à Mars 2025***

***N° de référence :*** [**BI-PIU-410174-CS-LCS**](javascript:void(0))

Le Gouvernement du Burundi a reçuun financementde la Banque Mondiale, à travers le Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce *don* pour effectuer les paiements de services de consultants.

Les services de consultant portent sur :

* Année fiscale 2023/2024 : du 01 juillet 2023 au 30 juin 2024. Et si prestation satisfaisante,
* Année fiscale 2024/2025 : du 01 juillet 2024 au 29 novembre 2024, date de clôture et de décembre 2024 au 31 Mars 2025, période de grâce.

La période de réalisation prévisionnelle de la mission pour cette mission est de quatre semaines, soit un mois calendaire pour environ 4 experts/mois dont un expert-comptable, chef de mission, deux assistants juniors expérimentés en audit comptable et financier et un expert en audit de la passation des marches

La date prévisionnelle de début de la mission pour cette mission sera la mi-octobre suivant la clôture de l’exercice fiscal à auditer, soit respectivement mi-octobre 2024 et mi-février 2025.

Les termes de référence détaillés de cette mission peuvent être obtenus auprès du Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands-Lacs, sis Rohero I, avenue de la JRR, n°20, S&N House, 5ème niveau.

Le PRDAIGL invite par la présente les candidats admissibles « Consultants » à soumettre leurs manifestations d’intérêt pour fournir les services ci-dessus. Les Candidats intéressés devraient fournir les informations nécessaires démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution des Services.

Une liste restreinte sera établie sur base des critères ci-dessous :

Le consultant doit être un Cabinet d’Audit et d’Expertise Comptable,

* affilié à un ordre des professionnels comptable qui est obligatoirement membre de l’IFAC, de réputation internationale et
* ayant une expérience confirmée en audit financier des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale (au moins 5 projets financés par les bailleurs de fonds).

Les Big five sont fortement encouragés à postuler.

Les consortiums de cabinets sont autorisés sous la seule condition que chaque membre du consortium soit membre d’un ordre des professionnels comptables, membre de l’IFAC.

Le personnel clé de la mission ne sera pas évalué à cette étape de constitution de la liste restreinte

L’attention des Consultants intéressés est attirée sur les dispositions des paragraphes 3.14,3.16, et 3.17 de la section III du « *Règlement de Passation des Marchés* *pour les Emprunteurs sollicitant le financement des projets d’Investissement (FPI) de la Banque mondiale, juillet 2016 révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 (« Règlement de passation des Marchés »), relatives aux règles de la Banque mondiale* en matière de conflit d’intérêts sont applicables. De plus, veuillez-vous référer aux informations spécifiques sur les conflits d’intérêts liées à cette mission comme énoncés au paragraphe 3.17 du Règlement de Passation des Marchés.

Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives, mais devraient indiquer clairement si l’association est sous forme d’un groupement solidaire (joint-venture) et/ou d’un accord de sous-traitant. Dans le cas d’un groupement (joint-venture), tous les partenaires du groupement (joint-venture) seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat, s’ils sont sélectionnés.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection au Moindre Coût » en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d’Investissement de la Banque, édition juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l’adresse mentionnée ci-dessous et aux heures d’ouverture de bureaux de 7 h30’ à 12 h 00 et de 14 h 00’ à 17 h 30’, du lundi au vendredi.

Les manifestations d’intérêt doivent être envoyées aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le **11/4/2024** **à 17 heures précises**, et porter expressément la mention « MANIFESTATION D’INTERET POUR LES SERVICES DE CONSULTANT CHARGE D’EFFECTUER UNE MISSION D’AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PROJET PRDAIGL EXERCICES FISCAUX ***2023/2024 et 2024/2025*** ».

A l’attention de : Mr. le *Coordonnateur National du PRDAIGL*

No et rue *:* ***Rohero I, Avenue de la JRR, n°20***

Étage/no de bureau *:* ***5ème niveau de l’Immeuble S&N HOUSE***

Ville *:* ***Bujumbura - Burundi***

Boîte postale *:* ***2754 Bujumbura***

Téléphone *:* ***22287412***

Adresse électronique : [***prdaigl@gmail.com***](mailto:prdaigl@gmail.com)